

## PART 1 - GÉNÉRALITÉS

### 1.1 RÉFÉRENCES

- .1 Définitions
  - .1 Surfaces extérieures : surfaces d'un ouvrage historique exposées aux intempéries, y compris la pluie, le grésil, la neige, les températures chaudes, les rayons solaires et les températures inférieures au point de congélation.
- .2 Références
  - .1 Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa)
    - .1 LEED Canada-NC, version 1.0-[2004], LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) : Système d'évaluation des bâtiments écologiques pour nouvelles constructions et rénovations majeures (Trousse de référence) [y compris l'addenda [2007]].
    - .2 LEED Canada-CI, version 1.0-[2007], LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) : Système d'évaluation des bâtiments durables pour l'aménagement intérieur des espaces commerciaux.
    - .3 LEED Canada 2009 pour la conception et la construction-[2010], LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) : Système d'évaluation des bâtiments durables.
    - .4 LEED Canada-Bâtiments existants, exploitation et entretien [2009], LEED Canada 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design) : Système d'évaluation des bâtiments durables existants : exploitation et entretien.
  - .2 Environmental Protection Agency (EPA)
    - .1 Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of Consumer Products, Method 24 (for Surface Coatings).
  - .3 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
    - .1 Fiches signalétiques (FS).
  - .4 Master Painters Institute (MPI)
    - .1 Maintenance Repainting Manual [(édition en vigueur)], Master Painters Institute (MPI), traitant notamment de l'identification des composants, de l'évaluation des subjectiles, des systèmes de peinture, des travaux préparatoires et de la Liste des produits approuvés.
  - .5 Code national de prévention des incendies - Canada [2010].
  - .6 Normes fédérales des États-Unis, émises par la General Services Administration.
    - .1 Federal Standard 595C - Colors Used in Government Procurement.

### 1.2 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS A SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les peintures et les enduits. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
  - .2 Soumettre deux (2) exemplaires des FS requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29 - Santé et sécurité.
- .2 Échantillons
  - .1 Soumettre des échantillons de toutes les couleurs d'enduit pour examen et sélection.
  - .2 Soumettre deux (2) échantillons d'un litre de chaque peinture livrée à l'emplacement, comme suit.
    - .1 Un (1) échantillon provenant des contenants du fabricant.

- .2 Un (1) échantillon provenant du pot du peintre.
- .3 Prélever les échantillons en présence du Représentant du Ministère.

### **1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .1 Qualification
  - .1 Entrepreneur : sur demande, doit fournir la liste des trois (3) projets comparables auxquels il a participé, en y précisant le nom et l'emplacement du projet, l'autorité contractuelle chargée du devis et le nom du gestionnaire du projet.
  - .2 Ouvriers : qualifiés aux termes de la réglementation en vigueur dans la sphère de compétence locale.
  - .3 Apprentis : doivent travailler sous la supervision directe d'un ouvrier qualifié, conformément à la réglementation applicable régissant ce corps de métier.
- .2 Échantillons de l'ouvrage
  - .1 Produire des échantillons de l'ouvrage pour l'approbation du Représentant du Ministère selon la Section 01 45 00 – Contrôle de la qualité.
  - .2 Laisser 48 heures pour que le Représentant du Ministère inspecte l'échantillon avant de commencer les travaux.
  - .3 Une fois accepté, l'échantillon de l'ouvrage constituera la norme minimale à respecter pour les présents travaux. Il pourra être incorporé à l'ouvrage fini.

### **1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
  - .1 Les étiquettes doivent indiquer ce qui suit.
    - .1 Le type de peinture ou d'enduit.
    - .2 La conformité aux normes ou aux exigences pertinentes.
    - .3 Le numéro de couleur, selon la liste des couleurs prescrites.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et le matériel, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer et protéger les peintures et enduits.
  - .3 Maintenir les aires d'entreposage, de nettoyage et de préparation propres et en ordre.
  - .4 Retirer de l'aire d'entreposage les quantités de produits qui seront mises en oeuvre le même jour.
  - .5 Satisfaire aux exigences du SIMDUT relativement à l'utilisation, l'entreposage, la manutention et l'élimination des matières dangereuses.
  - .6 Entreposer les produits et le matériel à une température ambiante entre 7 et 30 degrés Celsius.
  - .7 Entreposer les produits et le matériel à l'écart des sources de chaleur, et les produits sensibles au-dessus de la température minimale recommandée par le fabricant.
  - .8 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.
- .4 Exigences relatives à la sécurité incendie
  - .1 Placer dans des contenants scellés, homologués ULC, les chiffons huileux, les déchets, les contenants vides et les matières susceptibles de combustion spontanée, et retirer ces contenants du chantier chaque jour.
  - .2 Manipuler, entreposer, utiliser et éliminer les produits et le matériel inflammables et combustibles conformément aux exigences du Code national de prévention des incendies du Canada.

## 1.5 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Températures du subjectile et de l'air ambiant : conformes aux limites prescrites par le fabricant.
- .2 Procéder aux travaux de peinture dans les zones suivantes.
  - .1 L'air ambiant est exempt de poussières en suspension générées par les travaux de construction.
  - .2 Les conditions éoliennes font en sorte que les particules dans l'air ne nuisent pas à la qualité de la surface finie.
- .3 Température, humidité relative et teneur en humidité de l'air ambiant et du subjectile
  - .1 Ne pas procéder aux travaux de remise en peinture en présence des conditions suivantes.
    - .1 Les températures de l'air ambiant et du subjectile sont susceptibles de baisser sous les valeurs de la plage recommandée par le fabricant de la peinture.
    - .2 Le subjectile est humide, mouillé ou givré.
    - .3 La teneur maximale en humidité du subjectile est supérieure aux valeurs suivantes : 15 % pour le bois.
  - .4 On prévoit des précipitations avant que la peinture n'ait eu le temps de durcir complètement.
  - .5 Des conditions de brouillard, de bruine, de pluie, de verglas ou de neige sont relevées sur le chantier.
- .2 Conditions météorologiques humides et froides
  - .1 Lorsque la peinture est appliquée, fournir un abri et l'entretenir.
  - .2 Chauffer les subjectiles et l'air ambiant afin de respecter les conditions de température et d'humidité requises.
  - .3 Protéger les surfaces jusqu'à ce que la peinture soit sèche.
  - .4 Protéger les surfaces jusqu'à ce que les conditions météorologiques soient adéquates.
- .4 Exécuter les travaux sur les surfaces exposées aux rayons solaires directs et intenses tôt le matin.

## PART 2 - PRODUITS

### 2.1 SYSTEMES DE PEINTURE POUR TRAVAUX DE REMISE A NEUF EXTÉRIEURS

- .1 Utiliser une teinture opaque de type Teinture / Peinture & bouche-pores tout-en-un. La couleur doit correspondre à l'existant : portes et fenêtres en bois et encadrements de fenêtres).

### 2.2 ACCESSOIRES

- .1 Obtenir l'approbation du Représentant du Ministère avant d'utiliser les outils à moteur.
- .2 Utiliser des outils qui n'endommagent pas les matériaux adjacents.

## PART 3 - EXÉCUTION

### 3.1 INSPECTION

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder aux travaux de peinture, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du

Représentant du Ministère.

.2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.

.3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables [et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

### 3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

.1 S'assurer que les ouvriers demeurent en sécurité conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

.2 Mettre en oeuvre les mesures de sécurité requises pour préparer l'exécution des travaux.

.3 Placer les dispositifs de sécurité et la signalisation aux endroits conformes aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

### 3.3 PROTECTION DES OUVRAGES EN PLACE

.1 Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines existantes qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et les autres dommages à l'aide [de bâches de protection qui ne tachent pas] [d'éléments-caches].

.2 Protéger le matériel et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.

.3 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, placer des affiches « PEINTURE FRAICHE » dans les zones de circulation des piétons et des véhicules.

### 3.4 PRÉPARATION DES SURFACES

.1 Nettoyer et préparer toutes les surfaces extérieures

.1 Enlever la poussière, la saleté et les autres matières étrangères en essuyant les surfaces avec des chiffons propres

.2 Débarrasser les surfaces de la saleté, de l'huile et des contaminants. S'assurer de ne pas endommager le subjectile.

.3 Après avoir bien brossé les surfaces, les rincer à l'eau propre jusqu'à ce qu'il ne reste plus de matières étrangères.

.4 Munir les tuyaux d'arrosage de pulvérisateurs à gâchette.

.5 Laisser les surfaces s'égoutter complètement et sécher en profondeur.

.6 Utiliser des produits de nettoyage à base d'eau dans le cas des surfaces destinées à recevoir une nouvelle peinture à l'eau.

.2 Avant l'application de primaire ou de peinture d'impression, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile et des solvants.

.3 Effectuer les retouches et les applications ponctuelles de primaire ou de peinture d'impression, puis appliquer le primaire ou le produit d'impression, la peinture ou tout autre produit de traitement préalable immédiatement après le nettoyage.

.4 Faire approuver les surfaces préparées par écrit par le Représentant du Ministère avant d'appliquer la peinture.

### 3.5 APPLICATION

.1 Techniques spéciales

- .1 Appliquer la couche de façon à reproduire la texture de la couche de peinture existante.
- .2 Instructions du fabricant : se conformer aux recommandations écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.
- .3 Appliquer les produits de peinture conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .1 Appliquer la peinture comme suit.
    - .1 Sur des surfaces correctement préparées et dont la teneur en humidité se situe dans les limites prescrites.
    - .2 Lorsque la couche précédente est sèche et suffisamment durcie.
    - .3 Conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .2 Obtenir du Représentant du Ministère l'approbation de la méthode d'application avant de commencer les travaux.
- .4 Application au pinceau et au rouleau
  - .1 Appliquer une couche uniforme de peinture avec un pinceau ou un rouleau approprié.
  - .2 Faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les angles des éléments.
  - .3 Essuyer au pinceau ou au rouleau les coulures et les festons, ainsi que les marques de chevauchement.
  - .4 Éliminer les marques de rouleau et les surplus de peinture avec un pinceau. Conserver l'apparence patrimoniale.
  - .5 Enlever les festons et les coulures des surfaces finies et reprendre ces surfaces.
  - .6 Appliquer la dernière couche de peinture au pinceau.
- .5 Application au pistolet
  - .1 Durant l'application de la peinture, maintenir un mélange adéquat des ingrédients dans le contenant.
  - .2 Appliquer une couche de peinture uniforme, en chevauchant la surface recouverte lors de la passe précédente.
  - .3 Refaire une passe au rouleau sur la peinture appliquée au pistolet, et enlever immédiatement les coulures et les festons à l'aide d'un pinceau.
  - .4 Utiliser un pinceau pour faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les autres endroits difficiles à atteindre avec le jet du pistolet.
  - .5 Finir au pinceau la dernière couche sur la surface entière à mesure qu'elle est appliquée. S'assurer d'obtenir une apparence adéquate après le durcissement.
  - .6 Appliquer les couches de peinture de façon continue.
  - .8 Laisser les surfaces sécher et durcir entre chaque couche, en attendant le temps minimal recommandé par le fabricant.
  - .9 L'épaisseur minimale de feuil sec de chaque couche appliquée ne doit pas être inférieure à celle recommandée par le fabricant.
  - .10 Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.
  - .11 Poncer et dépolir les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.
  - .12 Avant l'application de chaque couche subséquente, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile ou des solvants.
  - .13 Enlever la peinture des endroits exposés au gel, à l'humidité excessive, à la pluie, à la neige, au verglas ou à la condensation.

### **3.6 NETTOYAGE**

- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Réinstaller et nettoyer les éléments enlevés après l'achèvement des travaux de peinture.

- .3 Enlever les coulures, les bavures, les éclaboussures, les égouttures de peinture de même que les surplus de peinture pulvérisée, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en utilisant du matériel et des méthodes qui n'endommageront pas le fini des surfaces visées.
- .4 Essuyer les coulures et les taches immédiatement avec un linge humide.
- .5 Il importe de réduire au maximum l'utilisation de kérosène ou d'autres solvants organiques du même type pour le nettoyage de ces peintures.
- .6 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

### **3.7 PROTECTION**

- .1 Protéger les surfaces fraîchement peintes contre les coulures et la poussière. Éviter d'érafler les revêtements neufs.
- .2 Enlever les éclaboussures sur les surfaces apparentes. Enlever les bavures et les mouchetures au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à l'aide d'un solvant compatible.
- .3 Protéger les surfaces peintes contre les coulures. Utiliser des bâches de protection qui ne tachent pas.
- .4 Remettre les locaux ayant servi à l'entreposage, au mélange et à la manutention des peintures ainsi qu'au nettoyage des outils et du matériel utilisés dans leur état de propreté initial, à la satisfaction du Représentant du Ministère.
- .5 Enlever les protections et les panneaux avertisseurs dès que possible après l'achèvement des travaux.

### **FIN DE SECTION**